ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
17, 18 ET 19 JUILLET 2012, TORONTO (ONTARIO) Résolution n° 22/2012

TITRE:	Soutien à une étude des répercussions de l'exploitation des ressources sur le bien-être et les économies coutumières et contemporaines des communautés des Premières Nations
OBJET:	Santé, partenariats économiques, environnement
PROPOSEUR(E):	Byron Louis, Chef, bande indienne d'Okanagan, C.-B.
COPROPOSEUR(E):	Isadore Day, Chef, Première Nation de Serpent, Ont.
DÉCISION:	Adoptée à l'unanimité

ATTENDU QUE:

A. En vertu de l'article 20 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, « les peuples autochtones ont le droit de conserver et de développer leurs systèmes ou institutions politiques, économiques et sociaux, de disposer en toute sécurité de leurs propres moyens de subsistance et de développement et de se livrer librement à toutes leurs activités économiques, traditionnelles et autres ».

B. La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones considère que le respect des savoirs, des cultures et des pratiques traditionnelles autochtones contribue à une exploitation durable et équitable et à la bonne gestion de l'environnement.

C. Les Premières Nations de l'ensemble du pays négocient des projets d'exploitation des ressources avec le secteur privé, y compris des ententes sur les répercussions et les avantages et d'autres sur le partage des recettes provenant de l'exploitation des ressources.

D. Les Premières Nations ont besoin de plus de renseignements sur les conséquences en matière de coûts de l'exploitation des ressources sur leurs territoires. Par conséquent, il est nécessaire d'entreprendre une étude qui examine les répercussions de l'exploitation des ressources sur les activités coutumières et contemporaines, le bien-être et la santé des Premières Nations.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 19e jour de juillet 2012 à Toronto (Ontario)

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL

E. Les types de répercussions et de coûts directs et indirects inhérents à l'exploitation des ressources doivent être décrits, en particulier les conséquences à court, moyen et long terme sur les économies coutumières et contemporaines et le bien-être des communautés.

POUR CES MOTIFS, les Chefs en assemblée:

1. Appellent à lancer une étude sur les répercussions de l'exploitation des ressources sur le bien-être des communautés des Premières Nations ainsi que sur leurs économies traditionnelles, coutumières et contemporaines.
2. Confèrent à l'Assemblée des Premières Nations le mandat d'obtenir un financement pour soutenir la recherche et la collecte de données nécessaires pour décrire les répercussions de l'exploitation des ressources.
3. Enjoignent l'APN d'entreprendre des études de cas dans l'ensemble du pays en vue de tracer un profil exact des répercussions régionales et locales qui peuvent être observées.
4. Appellent l'APN à demander un appui pour cette étude auprès des ministères fédéraux pertinents, entre autres Environnement Canada, Ressources naturelles Canada et Santé Canada, et/ou les ministères provinciaux/ territoriaux susceptibles d'être concernés.
5. Enjoignent l'APN de présenter un rapport sur l'évolution de cette initiative aux Chefs en assemblée en juillet 2013.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 19e jour de juillet 2012 à Toronto (Ontario)

SHAWN A-IN-CHUT ATLEO, CHEF NATIONAL